

Objet: Crime D -> for site VEA, me16 -
Copr: TH
Copr: DC
Copr: JNC
Copr: AL Btk
Copr: Marc Mgrt.



MADAME DOMINIQUE CHAUVEL
DEPUTÉE-MAIRE
HOTEL DE VILLE
PLACE CHARLES DE GAULLE
BP 47
76460 SAINT-VALERY-EN-CAUX

Objet du dossier : Arrêt du projet de Plan local
d'Urbanisme (PLU)
Votre dossier n° / D16-27575 est suivi par
Laurent CASTETS
02.35.52.56.00 / laurent.castets@normandie.fr
Direction Aménagement du Territoire
5 rue Robert Schuman CS 21129
76174 Rouen Cedex

ROUEN, le

13 DEC 2016

Madame la Députée-Maire,

Vous m'avez transmis votre projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté pour avis, conformément au code de l'urbanisme.

Les services de la Région souhaitent vous faire part des remarques suivantes relatifs aux documents fournis.

En ce qui concerne les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la Région partage la volonté de valoriser et d'intensifier le cœur de ville, notamment par la requalification des logements existants, l'urbanisation des dents creuses identifiées, ainsi que l'affirmation claire de limiter l'étalement urbain.

La Région soutient votre démarche en ce que toute décision de création de logements neufs sera prise en tenant compte du taux de vacances, actuellement élevé, des logements existants ainsi que de l'avancement des programmes de réhabilitation.

Ces orientations se concrétisent dans le document d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui relève la réalisation de logements au sein de 3 quartiers urbanisés ou en continuité d'espace urbanisé.

Afin de conforter les liaisons entre ces nouveaux espaces urbains et le centre-ville, vous promouvez un renforcement qualitatif de la desserte interne, rappelant l'importance de valoriser un réseau dédié aux modes actifs en complément du mode routier.

Au titre de la mobilité, la valorisation des transports publics existants (ligne régionale routière Saint-Valéry-en-Caux – Yvetot), et les préconisations en terme d'échanges avec le tissu urbain, ou l'intégration des points d'arrêt en centre-ville auraient pu être abordées.

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Nous avons également noté votre volonté de renforcer l'attrait touristique qu'exerce déjà votre ville, en vous appuyant sur ses atouts actuels, mais également sur ceux à réaliser dans les domaines de l'hébergement et de l'offre de randonnées pédestres et cyclistes.

En ce qui concerne la Trame verte et bleue et l'intégration des dispositions de la Loi Littorale, le document est riche, étayé et prend en compte les observations concernant la gestion des risques (inondations, submersions marines, ...). La Région s'attend donc, à ce titre, que les aménagements éventuellement envisagés soient limités.

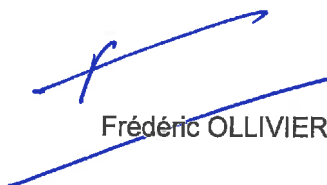
Pour le développement économique, votre projet rappelle votre volonté de maintenir les activités de commerces de centre-ville, et de contrôler le développement des zones d'activité existantes à l'ouest et au sud, voir à les spécialiser.

La Région a noté que l'ensemble de ces orientations sont compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Plateau de Caux Maritime.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces observations,

Je vous prie de croire, Madame la Députée-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Frédéric OLLIVIER